

## PRIORITÉS DÉPARTEMENTALES DES HAUTES-PYRÉNÉES 2022

Ces propositions s'appuient sur les éléments :

- de diagnostic de la vie associative des Hautes-Pyrénées,
- des priorités nationales et régionales rappelées dans l'appel à projets régional 2022.

- « Associations et projets qui concourent au dynamisme de la vie locale » :

Sont visées les activités accessibles (tarifs, lieux, modalités de participation...) et favorisant la participation des personnes les plus fragiles, au-delà des adhérents habituels.

- « Associations et projets qui concourent à la consolidation de la vie associative locale » :

Sont visés :

- la mutualisation de ressources,
  - le partage et la coopération entre associations,
  - les projets d'accompagnement des associations locales,
  - la mobilisation d'un nombre important de bénévoles, et tout particulièrement les jeunes, l'incitation à leur participation et leur implication dans la vie et le fonctionnement de l'association (stratégies, démarches et outils développés, résultat recherché)
- « Associations et projets qui répondent à des besoins sociaux non satisfaits, proposent des solutions innovantes », dont :
    - les projets qui visent les publics - notamment les adolescents- les plus impactés par la crise sanitaire, qui ont délaissé les activités associatives et sociales.

**Seront retenues en priorité, les demandes à l'appui desquelles sont présentés des projets associatifs et actions :**

- structurants visant à redynamiser les associations dont l'activité est fortement impactée par la crise sanitaire
- implantés en territoires ruraux et mobilisant la participation de ces territoires
- comportant les éléments explicatifs et explicites permettant d'apprécier leur réalité
- émanant d'associations dont le projet concourt à renforcer la citoyenneté, le vivre ensemble et la cohésion républicaine et sociale.